



AMICALE LAIQUE ANTONIN PERRIN

Siège : 110 rue du 4 Août – 69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04.78.03.20.31 - www.alap-asso.fr

S.A.G. n°9656 – CCP LYON 3504 92



AQUAGYM
SAISON 2023 - 2024

ADHÉRENTS et FUTURS ADHÉRENTS DE L'ALAP

➤ Vous adhérez à une association loi 1901 : association laïque, l'Amicale Laïque Antonin Perrin est gérée par ses propres membres au sein d'un conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale à laquelle vous êtes conviés et pouvez voter.

Les membres du conseil d'administration gèrent l'association bénévolement et vous demandent de **respecter les modalités d'inscription, vous n'entrez pas dans un club à but lucratif.**

Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association (consultable sur www.alap-asso.fr)

! **ATTENTION : Lisez bien tout ce document !!**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Faire établir votre **certificat médical sans attendre !**

➤ A partir de cette saison l'Inscription se fait exclusivement en ligne sur le site <https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/alap/>

➤ Dossiers complets : inscription automatique, jusqu'à épuisement des places disponibles !

➤ Les créneaux seront remplis par ordre d'arrivée.

Merci à ceux qui, en 2022, ont respecté toutes les consignes nous facilitant le travail.

Merci de nous retourner votre carte 2022-2023 d'accès à la piscine de Cusset (CNEG) et de Bouloche (Celle-ci est personnalisée et n'est valable que pour une saison : amende si non rendue et non valide)

CRÉNEAUX AQUAGYM ALAP

Piscine des Gratte-Ciel

Sous le TNP derrière la Mairie

JOURS	HORAIRES
Lundi midi	12h30-13h30
Lundi soir	20h00-21h00
Vendredi midi	12h15-13h15

Piscine André Boulloche

96 rue Francis de Pressensé à Villeurbanne

JOUR	HORAIRE
Mardi	20h00-21h00

Centre Nautique Etienne Gagnaire (Cusset)

59 rue Marcel Cerdan à Villeurbanne

JOUR	HORAIRE
Vendredi (en eaux profondes)	14h30-15h30

- Un deuxième créneau est possible mais exclusivement le vendredi de 14h30 à 15h30 à Cusset en eau profonde (avec possibilité de ceinture ou frite ; l'eau profonde est très bénéfique pour le dos du fait de l'absence de chocs)

Les cours sont dispensés avec ou sans musique, ce choix restant à la discrétion des Maîtres-Nageurs.

RÈGLEMENT des PISCINES

Horaire impératif : il est obligatoire d'arriver suffisamment tôt pour être près de son moniteur à l'heure précise et n'entrer dans l'eau qu'en présence du moniteur et sur son instruction.

Il est interdit de pénétrer sur le bord du bassin avant que le moniteur soit là. L'employé territorial est habilité à vous en faire la remarque... mais cela ne devrait pas avoir lieu.

Le bonnet de bain est **obligatoire** pour tout le monde, **ainsi que la douche savonnée avant de rentrer dans le bassin. La douche sans maillot de bain est interdite.**

L'eau du bassin est réglée à 27°C

SAISON AQUATIQUE : A partir du 25 septembre 2023*

*Sous réserve de confirmation de la Direction des piscines et du sport de Villeurbanne

MODALITÉS D INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne jusqu'au 15 SEPTEMBRE.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez être aidés à la saisie en ligne en venant au siège (attention, nouvelle adresse) pendant nos heures de permanence :

jusqu'au 28 juillet de 15h à 18h00 et puis à compter du mardi 22 août au 8 septembre de 15h30 à 18h00

Si le dossier est complet, l'inscription est automatique. Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

❶ - **Inscription sur <https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/alap/>**

❷ - **Questionnaire Santé + Attestation Ufolep QS signée** (si vous avez une réponse « oui » dans le Questionnaire Santé, un **certificat médical est obligatoire** (daté après le 01/06/2023).

Certificat médical obligatoire tous les 3 ans. Pour ceux inscrits à une autre activité UFOLEP, certificat ou questionnaire santé inutile.

Vous pouvez déposer ces documents en pièce jointe.

- **Pour les nouveaux adhérents : certificat médical obligatoire, vous pouvez le déposer en pièce jointe**

❸ - **Cotisation à régler : 195 €**

Nous privilégions désormais le règlement par carte bancaire disponible sur le site d'inscription en 1,4 ou 10 fois. Le paiement par chèque reste possible mais après inscription sur le site et dépôt du chèque.

NB1 : Toute inscription est définitive et non remboursable

NB2 : Le paiement par chèques vacances est possible

Pour tout règlement par chèque, chèques vacances.... Vous pouvez les déposer au siège ouvert tous les après-midis ou les envoyer ou déposer dans la boîte aux lettres principale en notant bien sur votre enveloppe GSL – ALAP 110 RUE DU 4 AOUT 1789 69100 VILLEURBANNE

AIDES POSSIBLES POUR LES JEUNES

Pass'Région (financement par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)

30€ de réduction sur une licence sportive annuelle

Conditions d'attribution :

- **Avoir entre 16 et 25 ans**, être inscrit dans un lycée de la région ou en classes de 4^{ème} et 3^{ème} section technologie, en BEP, en CAP, en BTS, en classes préparatoires ou en apprentissage et avoir un Pass'Région.
- **Remettre la photocopie du Pass'Région lors de l'inscription et un chèque de 30€ qui sera détruit après vérification de la validité de la carte.**
- **Le chèque de cotisation sera déduit de ces 30 € (bien ajouter la remise « Pass'Region » pour bénéficier de la déduction).**

*Les justificatifs pour le Pass'Région sont à fournir au plus tard le 25 Septembre 2023
ensuite les chèques seront encaissés.*

ATTENTION FERMETURE ANNUELLE

- L'ALAP sera fermée du 29 juillet au 21 août 2023 inclus.

L'ensemble de l'équipe d'animation de la section AQUAGYM de l'ALAP vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous dès la rentrée.

Claudette Gauthier

La responsable de l'aquagym